

Funérailles catholiques pour les euthanasiés : une idée géniale !

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [Jeanne Smits](#)

Date : 6 décembre 2011



Pour les funérailles catholiques des euthanasiés néerlandais – qui « posent problème » comme on dit – un livret de « Célébrations de deuil » tout récemment paru propose une solution astucieuse. Pourquoi ne pas agrémenter ces obsèques d'une lecture tirée du livre des Macchabées ? Puisqu'il conte l'histoire de juifs qui ont *eux aussi* choisi la mort pour pouvoir vivre auprès de Dieu...



Le livre a été publié par les éditions [Skandalon](#) – une maison chrétienne et plutôt contestataire – sous la responsabilité de l'Ordre des frères mineurs franciscains. Il présente des textes bibliques et des homélies à utiliser lors de cérémonies de funérailles de toutes sortes : enterrements et crémations, enfant mort-né ou personne ayant atteint un très grand âge, ou encore – et bien que les funérailles catholiques leur soient en principe interdites – les euthanasiés. Les signataires sont néerlandais et flamands, catholiques ou protestants.

Donc, les Macchabées.

On apprend sur le site d'informations kerknieuws.nl que le livre éponyme de la Bible met en scène « des juifs qui choisissent de mourir martyrs plutôt que de se laisser faire prisonniers et martyriser par l'ennemi ».

Etrange présentation : en fait les membres de la famille juive des Macchabées se virent offrir le choix entre contrevenir à la loi divine en mangeant du porc ou être tués un à un. De fait ils espéraient la vie éternelle et même la résurrection, mais cela n'en fait pas des euthanasiés avant la lettre !

Une histoire de [refus de funérailles catholiques](#) a défrayé la chronique aux Pays-Bas cet été. Le curé de la paroisse brabançonne de Liempde, Norbert van der Sluis avait prévenu un candidat à l'euthanasie qu'en cas de passage à l'acte il ne pourrait avoir d'obsèques religieuses ; ayant tenu bon lorsque la famille l'avisait de l'euthanasie il avait essuyé une tempête de critiques, recevant un soutien (pas très flamboyant) de sa hiérarchie.

Mais il a été confirmé à la tête de la paroisse malgré l'opposition de la « direction d'église », le comité laïc chargé de gérer les intérêts matériels de la paroisse : on [apprenait](#) le 11 octobre la démission de 3 membres sur les 7 que compte le comité ; trois autres sont restés pour gérer les affaires courantes mais doivent partir à leur tour au 1er janvier prochain.

Entre-temps on avait eu droit à des [déclarations officielles](#) de la hiérarchie catholique : les évêques néerlandais publièrent le 6 septembre dernier une note indiquant que les personnes envisageant l'euthanasie ou le suicide assisté ne peuvent recevoir les sacrements, parce que Dieu est maître de la vie et qu'en outre, en acceptant de les administrer et d'organiser les funérailles avec candidat à la mort, le prêtre donnerait l'impression d'être d'accord avec la situation.

Mais les évêques voient les choses autrement pour les funérailles demandées après la mort de l'intéressé par suicide ou euthanasie. « **Si l'intéressé a pris sa décision alors qu'il était dépassé par l'émotion, la peur et le stress, alors sa liberté intérieure et donc la responsabilité de l'acte en seraient amoindries. Dans cette situation, le prêtre peut après avoir mûrement réfléchi aboutir à la conclusion qu'il peut offrir des funérailles catholiques à l'intéressé.** »

Bien entendu la presse y avait vu un recul de l'Eglise.

Mais des commentateurs avisés avaient noté que l'on ne pouvait en pareilles circonstances parler d'« euthanasie » puisque pour être légale celle-ci doit être décidée par l'intéressé en possession de ses moyens et de sa liberté de décider.

© leblogdejeannesmits.